



Atteinte à la vie privée

Par greg

Bonjour,

Je n'ai pas respecté l'intimité d'une personne en diffusant des photos via internet d'elle intimes à son insu. Cette personne l'a apprise et menace de porter plainte à juste titre. Comment pourrais-je savoir si cette personne a déposé plainte? Peut-on (la CNIL ou autre) saisir mon PC personnel et du travail.

Je vous remercie de votre réponse

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau? Vous avez reçu une assignation?

Cordialement